

L'ajournement

Je tiens à dire au député qu'il n'y a pas de plan secret visant à réduire ce programme. Comme je l'ai déjà dit, le député est d'accord là-dessus, les fonds sont intacts. Le gouvernement dépense maintenant trois fois plus d'argent dans le cadre de programmes pour les personnes âgées qu'avant l'annonce des initiatives en faveur des personnes âgées.

Annoncées en février 1988, les initiatives en faveur des personnes âgées comprennent la création du Programme d'aide à l'autonomie des aînés et une hausse du programme Nouveaux Horizons, ainsi que la mise en oeuvre d'un certain nombre d'activités.

Le député veut savoir quand l'étude aura lieu. Je ne crois pas qu'on puisse fixer une date maintenant. Toutefois, je puis dire au député que les personnes âgées en auront pour leur argent, et plus. Le programme ne sera pas réduit et ses fonds seront équitablement répartis dans tout le Canada.

[Français]

Mme le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. Conséquemment, la Chambre demeure ajournée jusqu'à demain à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)
